



PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois... 7 >
 REMIREMONT, six mois... 6 50
 FRANCE, un an... 45 >

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Mardi, 8 Oct. 1850.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts ; — à Rambervillers, chez le citoyen GOROT, cafetier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompaire, chez le citoyen L. GYROT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUBRY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen GAFFAUT, limonadier ; — à Arceux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 8 octobre 1850.

**Amélioration
du sort des classes ouvrières.**

Quel sentiment peut mieux nous réunir tous que celui de la fraternité humaine, celui de la sympathie qui nous anime tous également pour l'amélioration des classes ouvrières ?

On peut être divisés d'opinions sur les questions de système et de parti, sur les questions, à proprement parler, politiques ; mais quand il ne s'agit en quelque sorte que d'un sentiment d'humanité et de justice, quelle dissidence pourrait s'établir entre nous ?

On vous disait tout à l'heure que les classes ouvrières ont des devoirs et des droits ; cela est vrai. Elles ne seraient point dignes d'exercer des droits, si elles ne remplissaient pas leurs devoirs. Qui oserait dire que ces devoirs, elles y ont manqué de nos jours ? Quand les ont-elles plus rigoureusement accomplis que dans ces derniers temps de misère extrême, de disette publique ? Qui de nous ne s'est senti pénétré d'admiration et de respect en présence de ces détresses affreuses, si longues, si cruelles, si patiemment supportées ?

On parlait tout à l'heure de corruption cynique, de honteux scandale, d'odieuses immoralités, dont la pratique quotidienne jette la tristesse et le dégoût dans toutes les âmes honnêtes ? Où faut-il aller pour trouver ces scandales, ces immoralités, ces corruptions ; est-ce dans la chaumière du pauvre, dans l'humble demeure de l'ouvrier ?

Non, il faut, pour rencontrer ces turpitudes, remonter presque dans les hautes régions du pouvoir. Honneur aux classes laborieuses qui luttent si énergiquement contre l'infortune et, quand elle est fatale, la supportent avec cette héroïque résignation.

Mais les classes ouvrières, qui ont des devoirs, ont aussi des droits. Le premier de tous, c'est celui de posséder une certaine somme de bien-être moral et matériel que toute créature humaine DOIT AVOIR LE MOYEN DE se procurer. Le second, c'est d'être à l'abri de certaines misères extrêmes dont les hommes DOIVENT ÊTRE MIS A MÊME de s'affranchir.

Remarquez que, de notre temps, les droits des classes

ouvrières sont plus respectables et plus sacrés qu'ils ne l'ont jamais été ; la raison en est bien simple : c'est que jamais leur travail n'a été si utile ou plutôt si nécessaire, non seulement à la richesse des sociétés, mais encore à la puissance des gouvernements. Autrefois, c'est sur les champs de bataille que se livraient les combats des peuples ; aujourd'hui les luttes des nations s'engagent sur le terrain du commerce et de l'industrie. Désormais la force du gouvernement naît surtout de leur richesse ; et leur richesse est elle-même le produit de l'industrie et du commerce. Or, ce n'est pas surtout le travail des classes laborieuses qui crée cette richesse, désormais condition première de la force, de la puissance, j'ose dire de la grandeur nationale ?...

Pour que le sort de la classe ouvrière fût sérieusement amélioré, il faudrait qu'un ensemble d'institutions bien-faisantes prissent l'enfant de l'ouvrier au berceau, et, le suivant à travers toutes les vicissitudes de son existence, l'accompagnassent jusqu'à la tombe. Quelques-unes de ces institutions existent déjà, les unes seulement en germe, les autres répandues sur une partie de la France ; Paris, tout récemment, a vu naître dans son sein la première de ces institutions, la plus humble et peut-être la plus admirable, celle qui est comme le point de départ de toutes les autres, je veux parler des crèches, premier anneau de cette chaîne bienfaisante qui doit enlacer la vie entière de l'ouvrier. C'est déjà un grand bienfait pour la classe ouvrière ; mais combien d'autres institutions seraient nécessaires pour combler tout s les lacunes encore existantes dans cette chaîne dont les mailles doivent se tenir toutes les unes les autres ? Qui ne sait le péril que court l'enfant dans la manufacture où sa faiblesse n'a d'autre protection qu'une loi reconnue vaine et impuissante ? Qui ne sait les dangers de l'apprenti et même de l'ouvrier adulte dans leurs rapports avec le maître, sous l'empire d'une législation qui n'a défini ni le contrat de louage d'ouvrage, ni le contrat d'apprentissage ? Et qu'a-t-il été fait jusqu'à présent pour l'éducation professionnelle de l'ouvrier ? L'ouvrier, faible dans son isolement, cherche de la force : c'est à peine si les lois lui permettent l'association. Il a besoin de vie à bon marché : il paie toujours l'impôt du sel. Il a besoin de crédit : il trouve un établissement appelé mont-de-piété, qui lui prête à usure. Il a besoin de justice contre la spoliation : IL N'Y A POINT EN FRANCE DE JUSTICE CIVILE POSSIBLE POUR LE PAUVRE. Frappé par la loi de recrutement, il donne huit ans de sa vie, et ne reçoit aucune indemnité. Un jour il tombe dans l'infirmité et la vieillesse ; il cherche vainement une ressource pour ses vieux jours : la caisse de retraite des invalides de l'industrie qui partout est fondée en Angleterre, n'existe point en France. Ce sont là toutes choses que le gouvernement pourrait faire : j'en ometts bien d'au-

tres. Pourquoi le gouvernement ne fait-il aucune de ces choses ?...

Malheureusement les hommes du gouvernement ne portent pas en eux ce trouble intérieur, cette préoccupation continue des misères sociales, dont la responsabilité le touche de si près ; ils en détournent trop aisément leur cœur et leur esprit ; ils dorment trop profondément sur les misères du jour, sur les misères du jour, qui sont les périls du lendemain.

GUSTAVE DE BEAUMONT.

Ces paroles si sympathiques ont été prononcées dans un banquet réformiste en 1847. Il était de mode alors de s'éprendre d'une belle tendresse pour les forçats de l'industrie et du travail. L'événement nous a prouvé depuis que tous ces beaux discours n'étaient qu'un jeu double ; Guizot avait défié l'opposition de gauche d'entraîner le pays dans les idées de réforme électorale et parlementaire à laquelle, disait-il, il est indifférent. De là cette agitation quasi-révolutionnaire à la tête de laquelle se sont mis les chefs de l'opposition libérale, et ces flagorneries pour cette partie du peuple que depuis... mais alors... M. de Beaumont s'est signalé sous la Constituante par ses petites colères contre la révolution ; depuis il a été ambassadeur à Londres. Aujourd'hui la réaction le compte dans ses rangs où du reste il garde le silence, comme si son passé lui était un remords vivant qu'il n'ose braver hautement.

L. JOUVE.

Nous empruntons au Peuple de 1850 les réflexions suivantes qui lui sont inspirées par la récente saisie de plusieurs journaux, sous prétexte d'offense à la personne du président :

« Depuis que M. Louis Bonaparte a manifesté presque officiellement le désir de voir le pays proroger ses pouvoirs, il faut bien qu'il se l'avoue, une sorte de doublement s'est produit dans sa personne : il y a, d'un côté, le citoyen chargé de remplir une fonction publique, et qu'en cette qualité la loi oblige de respecter ; il y a, de l'autre côté, le citoyen qui prétend à des fonctions nouvelles, et dont, en cette qualité, la loi ne saurait empêcher d'examiner la conduite et de critiquer les actes.

» Que la personne de M. le président de la République reste inviolée et inviolable, puisque ainsi le veut la loi. Mais nous déclarons que tant que la candidature de M. Louis Bonaparte à la présidence prorogée sera posée devant le pays, il est du droit de chacun d'examiner s'il en est digne, comme il est du devoir de tous de signaler en quoi il peut avoir démerité. L'article de la loi qui déclare la personne du président inviolable ne saurait, en aucun cas, servir d'armes à M. Louis Bonaparte pour étouffer la critique et pour désarmer l'examen. Ce serait une pression sur l'opinion du pays.

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDERHANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE ET FIN*.

Tout à coup la porte s'ouvrit... une femme grande, pâle, drapée dans une longue robe noire, parut sur le seuil et resta immobile... Sa figure osseuse, décharnée, livide, semblait impassible comme un masque de plâtre. Mais son regard plein de feu attestait encore la présence d'une âme dans le squelette.

Louise s'élança instinctivement vers le berceau de son fils. Mon Dieu ! qui êtes-vous, s'écria-t-elle d'une voix épouvantée.

L'étrangère ne répondit point, mais elle saisit le flambeau et en projeta les rayons sur sa figure cadavéreuse...

— Me reconnais-tu, demanda-t-elle à Louise.

La jeune femme fit un signe négatif.

— Oh ! continua-t-elle, c'est que j'ai vieilli, moi, c'est que je n'ai pas été heureuse cette année !... c'est que j'ai souffert, regarde... regarde bien.

— Madame, balbutia Louise fascinée par son regard, madame, que vous ai-je fait ? Mon Dieu... je ne vous ai jamais vue seulement.

— Tu ne m'as jamais vue, fit l'étrangère avec un rire sinistre. As-tu donc oublié la nuit de Pirmesens... et Rachel, la maîtresse de Schinderhans ?

A ces mots articulés d'une voix stridente, Louise était tombée à genoux. Grâce, dit-elle, les bras tendus vers la Bohémienne... oh ! grâce !..

— Grâce, répéta Rachel avec une ironie poignante... grâce, m'a-t-on donc fait grâce à moi ? Qui donc a eu pitié de mes larmes ? Est-ce toi... est-ce lui ? Lui que j'ai tant aimé !.. lui que j'aime encore !... mais il m'a sacrifiée, et moi je me venge en livrant sa tête au bour-

reau. Vas trouver Schinderhans dans les prisons de Sarrebruck, il t'attend les fers au poing.

En ce moment Louise s'était levée... Cette douce figure de jeune femme tout à l'heure si timide avait pris une expression terrible. Elle cloua sur Rachel un regard foudroyant. — Tu n'as trahi, misérable, s'écria-t-elle. Tu l'aimais, toi ! mensonge !... hypocrisie ! oh ! tu ne me fais plus peur ! je te plaignais... je te méprisais. Sors... Bohémienne... sors ! ou bien, non ! achève ton ouvrage. Tu as livré le père, viens égorger son fils.

Elle voulut faire un pas, mais ses genoux fléchirent ; elle tomba évanouie.

La maîtresse de Schinderhans devint livide. Le venin de sa haine s'infiltra jusque dans ses yeux. — Misérable femme, murmura-t-elle... si tu meurs... ma vengeance m'échappe. Puis tout à coup cette face verdâtre s'illumina d'une inspiration infernale. Elle s'élança vers le berceau... étreignit l'enfant qui jeta un cri de douleur.

A ce cri Louise est debout, les mains ouvertes comme des serres, les narines dilatées... les yeux noyés de

* Voir les numéros des 19, 25, 26, 31 juillet, 6, 15, 16, 25, 27, 30 août, 4, 7, 15, 17, 20, 24, 27 septembre et 1^{er} octobre.

» Mais il est fort difficile, dit-on, de distinguer ce qui est du président de la République et ce qui est de M. Louis Bonaparte. Tant pis. Avant tout il faut que les principes démocratiques soient respectés. Pour qu'un choix soit libre, il faut qu'il soit raisonné, et que l'examen y ait présidé. Si M. Louis Bonaparte craint le grand jour, qu'il renonce à ses prétentions, nous ne demandons pas mieux.

» ALFRED DARIMON. »

Une correspondance politique très-dévouée à l'Élysée daigne se préoccuper de l'attitude que prendront les partis, lors de la session prochaine. Elle se livre à l'analyse la plus tenue des chances bonnes ou mauvaises pour le parti de l'ordre, c'est-à-dire pour la prolongation des pouvoirs; elle dresse une statistique à la loupe des partis qu'elle décompose en fractions et en atomes.

De cette étude, comme toujours approfondie, et, comme toujours, s'appuyant sur des renseignements incontestables, il résulte que les légitimistes voteront contre la révision; qu'une scission s'est opérée parmi les orléanistes, et que plusieurs d'entre eux voteront avec les légitimistes, la gauche, la montagne, une fraction du tiers-parti, etc., etc.

Cette statistique dressée, il se trouve que la majorité dans l'assemblée est au moins douteuse; et sans doute l'écrivain va-t-il conclure que, de quelque côté qu'elle incline, ses décisions seront un arrêt souverain pour tout le monde.

Mais que ce serait mal connaître la politique profonde dont s'inspirent les écrivains de l'Élysée. Ces écrivains ont beau médire de Voltaire, Voltaire est toujours leur maître. Il disait de son temps, que la religion était bonne pour la canaille. Ses élèves nous disent aujourd'hui que la légalité est bonne pour les petites gens. Quant à M. Bonaparte, voici le cas qu'il en ferait, si comme elle le prétend, la feuille que nous citons, exprimait fidèlement sa pensée.

« Si l'assemblée, dit-elle, rebelle aux vœux de la nation, sourde à la voix de ses intérêts, se refusait à accomplir la grande et belle mission qui lui est dévolue, s'il se formait dans son sein une majorité qui s'éloignât des conservateurs, alors ce serait à la souveraineté nationale, consultée jusque dans ses profondeurs, à vider le différend et à prononcer en dernier ressort. »

Que pensez-vous de ce respect dont on témoigne pour les décisions de l'assemblée, et serait-ce une tactique de provoquer un second désaveu, qui ne serait qu'un achèvement à un troisième et à plusieurs autres encore.

En attendant l'assemblée est avertie. Ou vous voterez la révision lui dit-on, et, dans ce cas, tout est pour le mieux : nous marcherons ensemble. — Ou vous ne la voterez pas, — et alors, ma foi, nous nous passerons de vous.

C'est à peu près le langage que tient dans ce moment l'électeur de Hesse à ses fidèles États. Les doctrines de M. Hassempflug auraient-elles déteint sur les partisans quand même, de la prorogation? E. ROBINET.

Voici comment le *Siccle* apprécie le rôle que le président aurait pu jouer dans l'intérêt de la stabilité, s'il avait compris sa mission autrement qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

« Sans doute, s'il ne s'était entouré que d'hommes dévoués à nos institutions républicaines; s'il n'avait cherché qu'à consolider en France cette République qui lui avait rendu une patrie; s'il avait renvoyé l'imprudent ministre qui qualifiait de catastrophe la révolution de février, s'il avait désavoué les organes quotidiens qui se font tous les jours les interprètes plus ou moins fidèles de ses sentiments intimes, si, comme Washington l'avait fait dans une autre République naissante, il avait employé le temps de sa présidence à développer tous les instincts monarchiques; s'il avait enfin déclaré des

sang... Ce n'est plus la femme qui implore, c'est la mère qui défend son fils. Elle bondit vers la Bohémienne qui jette le flambeau et saisit un poignard.

Alors la lutte ardente se tord et roule dans l'ombre, les respirations se croisent, les meubles tombent et se brisent. Puis un rugissement de plaisir, un râle étouffé... le dernier soupir de la mère et de l'enfant, confondu dans la même agonie.

Quelques minutes après le suicide venait l'assassinat et la cascade de Triefelds repliait son linceuil d'écumine sur le cadavre de Rachel.

ÉPILOGUE.

Nous sommes en 1805, dans le cabinet anatomique de la ville de Mayence.

Le docteur Gall devant un nombreux auditoire, expose les bases de son système phrénologique. En ce moment, le docteur Zacharias entre et dépose sur la table au tapis noir deux crânes d'une blancheur éblouissante; deux crânes armés de toutes leurs dents et qui offrent des saillies extraordinaires.

le premier jour, ou plutôt s'il avait persisté dans ses premières déclarations, que rien ne pourrait lui faire accepter une prorogation de pouvoirs contraire à l'esprit de la Constitution; s'il avait fait tout cela, sans doute son nom aurait été béni par tous les hommes qui veulent sincèrement la prospérité de la France; sans doute alors nous ne serions pas exposés à ces craintes de la part des uns, à ces folles espérances de la part des autres, qui rendent aujourd'hui la situation si difficile et si tendue. »

LOUIS PERRÉE.

Département.

EPINAL. —

Le dernier numéro du *Journal des Vosges* publie la note suivante :

« Deux articles signés Haxo, insérés dans les numéros du 21 et du 29 septembre dernier du *Journal des Vosges*, ont paru au citoyen Guilgot, mensongers et injurieux pour lui et son collègue Forel. Il s'est donc présenté chez l'auteur de ces articles, dont il a pu croire que la bonne foi avait été surprise, pour lui demander des explications. M. Haxo ayant spontanément répondu que ces articles n'étaient que de polémique générale et ne pouvaient recevoir aucune explication particulière, le représentant Guilgot lui fit observer que, désignés nominativement dans d'autres articles des mêmes numéros du journal, il avait dû considérer comme s'adressant à lui et à son collègue les expressions blessantes contenues dans ces articles, et demanda une rétractation.

» M. Haxo a déclaré alors que dans les deux articles signés de lui, il n'a pas voulu faire d'allusion particulière aux représentants Guilgot et Forel. Il reconnaît, du reste, qu'il n'a jamais été dans ses intentions de les outrager dans leur honneur ou leur moralité.

» A la suite de cette déclaration, qui sera insérée dans le plus prochain numéro du *Journal des Vosges*, les soussignés reconnaissent que ce différend doit être terminé.

» Pour M. Haxo : PENSÉE et VAUTRIN;
» Pour M. Guilgot : J. GÉNIN et MOUGIN. »

REMIREMONT. —

Samedi dernier l'huissier Bougel nous a remis un mandat de comparution décerné contre nous par M. Golbéry, juge suppléant, remplissant pour le titulaire empêché pour cause de parenté, les fonctions de juge d'instruction à Saint-Dié, et devant lequel nous devons nous présenter mardi 8 octobre à dix heures du matin pour être entendu sur les inculpations dont nous sommes prévenu.

Nous ignorons jusqu'à présent ce qui nous vaut l'honneur de cette poursuite, nous espérons pouvoir vous en instruire dans notre prochain numéro.

M. Mouton, le juge d'instruction titulaire de Saint-Dié, empêché pour cause de parenté, est le cousin-germain de MM. Forel frères. Est-ce que l'un de ces citoyens ou même tous deux seraient aussi prévenus d'une inculpation quelconque?

SELME DAVENAY.

— En réponse à la demande que nous lui avons adressée le 27 septembre dernier, à fin de poursuite en diffamation et injure contre les sieurs Cabasse, Morlot et Ramond, M. le président du tribunal de Remiremont vient de rendre une ordonnance qui fixe notre cause à l'audience du 2 novembre prochain, au palais de justice de Remiremont.

SELME DAVENAY.

— Nous avons eu successivement à Remiremont cette semaine trois passages de troupes. Deux escadrons du 5^e régiment de dragons, qui de Lunéville se rend à Saint-Etienne, sont arrivés jeudi matin et repartaient le lendemain. Samedi c'était le tour du dépôt des lanciers qui était à Epinal et qui va tenir garnison à Auxonne, enfin dimanche nous avons vu passer le restant des dragons du 5^e régiment, excepté le dépôt qui remplacera celui des lanciers à Epinal.

— Docteur, dit-il, dans les questions de cette nature, les paroles ne signifient rien, la preuve résulte de l'expérience. Veuillez nous dire qu'elles furent les aptitudes des deux individus dont je vous présente l'appareil cérébral.

Après quelques minutes d'examen et de réflexion, le docteur Gall leva sur le public un regard assuré. — Voici la tête d'un grand capitaine, dit-il en posant la main sur l'un des crânes et voici celle d'un profond diplomate.

Un sourire caustique effleura les lèvres du docteur Zacharias. — Mon cher confrère, s'écria-t-il d'une voix aigue, votre perspicacité se trouve en défaut. J'en suis vraiment désolé pour votre admirable système, mais l'un de ces crânes est celui de Schinderhans et l'autre celui de Tibalt, son complice, décapités tous deux dans nos murs il y a cinq ans.

Alors plus d'un regard ironique fut échangé dans la foule, mais sans y faire attention, Gall reprit...

Ceci est une nouvelle preuve en faveur de mon sys-

La plus franche cordialité n'a cessé de régner entre les habitants de Remiremont et ces braves militaires pendant leur séjour dans cette ville.

Départements voisins.

NANCY. — Nous lisons dans le *Travailleur* :

Les ouvriers employés aux travaux du chemin de fer, à Liverdun, se sont mis en grève depuis deux jours. M. Poirer, conseiller de préfecture, remplissant les fonctions de préfet en l'absence de M. de Sivry, en congé, et M. le procureur de la République, se sont transportés sur les lieux.

Le *Patriote* attribue la grève à une diminution de salaire nécessitée par le bas prix de l'adjudication des travaux. — 21 pour 100 de rabais.

Ainsi voilà de nombreux ouvriers dans l'alternative d'accepter un salaire insuffisant pour les faire vivre ou de subir les rigueurs du parquet; car, nos lois protectrices de l'ordre ne plaisant pas en matière de travail. Tous travailleurs qui veulent en user, commettent le délit de coalisation. A Liverdun comme partout, la liberté du travail est la liberté du choix entre la faim et la prison. Eug. QUESNE.

— **ACADÉMIE DE NANCY.** — ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE. — Les cours de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy s'ouvriront le 5 novembre prochain.

Tout élève qui désire s'inscrire devra présenter au secrétaire :

1° Son acte de naissance, constatant qu'il a au moins 16 ans accomplis;

2° S'il est mineur, le consentement en forme régulière de son père ou tuteur, l'autorisant à suivre le cours de l'école;

3° Un certificat d'études universitaires ou domestiques, constatant qu'il a suivi les études des langues anciennes, au moins jusqu'en troisième inclusivement.

Les étudiants en médecine pourront faire compter les huit inscriptions prises à cette école pendant deux années, pour toute leur valeur, dans une des facultés de l'État.

Les élèves en pharmacie qui auront suivi les cours de l'école pendant deux années, en même temps qu'ils feront leur stage dans une officine, compteront ces deux années d'études cumulativement avec les deux années de stage.

Les élèves sont admis à étudier dans les enceintes réservées du Jardin-des-Plantes; de nombreuses collections d'anatomie humaine et comparée sont mises à leur disposition.

Des conférences spéciales leur sont faites sur les matières du baccalauréat ès-sciences, cette partie si importante des études préparatoires.

Le registre des inscriptions est ouvert du 2 au 8 novembre, chez M. Parisot, secrétaire de l'école, rue Saint-Julien, 57.

BELFORT. — Le 27 du mois dernier, le commissaire de police a fait arrêter au faubourg de France, par un de ses agents, une étrangère nommée Joséphine Mettey, auteur présumée d'un vol commis au préjudice d'un habitant de cette ville. En traversant le pont, cette femme escalade le garde-fou et se jette dans la rivière où elle allait périr sans le courageux dévouement de M. Dupaty, capitaine au 4^e de dragons, qui, tout habillé et tout armé, a été assez heureux pour la retirer de l'eau et la transporter en vie à l'hôpital.

STRASBOURG. — On est en train de placer une ligne de télégraphie électrique sur toute la ligne du chemin de fer de Paris à Strasbourg (entre Paris et Vitry-le-Français).

— Un nouveau train de plaisir nous a amené dimanche dernier 550 visiteurs de la Suisse et du Haut-Rhin. On s'est généralement étonné de ce grand nombre de voyageurs, surtout avec le mauvais temps qu'il faisait encore. Le convoi se composait de 14 diligences et 14 chars-à-bancs; dans les premières, il y avait 155 voyageurs, dans les seconds, 175.

METZ. — Le premier conseil de guerre de la 5^e division militaire vient de condamner les nommés Lutz et Marchois; le premier à six mois de prison, le second à un an de la même peine, pour avoir proféré des cris séditieux : *Vivent les rouges! À bas les blancs! Nous vivrons dans l'histoire.*

COLMAR. — Nous lisons dans le *Republicain du Rhin* : Encore quelques manifestes comme celui de Wiesbaden et quelques revues comme celle de Versailles et il n'y aura plus guère chez nous d'ennemis de la République. Nos réactionnaires commencent à voir où on voudrait les mener, jusqu'à quelle épage on voudrait faire reculer le char de la Révolution, et ils ne sont nullement disposés à suivre ses imprudents conducteurs. Ils manifestent hautement leurs craintes et font des vœux maintenant pour le maintien de la

tème... Quelles sont les facultés du brigand? l'audace, la présence d'esprit, la fermeté dans le péril, le besoin d'émotions violentes, l'ambition, le mépris de l'humanité... Telle est aussi l'organisation du conquérant. Le filou se distingue par la ruse, par la dissimulation, la lâcheté, l'ingratitude aussi bien que le diplomate. Dieu nous montre les moyens, la société nous montre le but. Je ne connais à notre époque qu'un général supérieur à Schinderhans, c'est B..... un diplomate supérieur, c'est T..... Encore l'éducation seule fait-elle la différence, leurs facultés sont identiques.

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

CHANSON DU PAIN.

PAR PIERRE DUPONT.

I.

Quand dans l'air et sur la rivière,
Du moulin se tait le tic tac;
Lorsque que l'âne de la meunière
Broute et ne porte plus le sac;

Constitution qu'ils maudissaient il y a quelques jours seulement.

Emile JOLIBOIS.
— Dimanche dernier M. le lieutenant-général Magan qui commande la division était en tournée d'inspection à Colmar. — Il a assisté à un carrousel donné par les sous-officiers du 8^m cuirassiers.

— Un journal légitimiste va paraître incessamment dans le département sous le titre de *l'Etoile du Haut-Rhin*. Voici le programme de cette nouvelle feuille :

« Reconnaissance à M. Napoléon Bonaparte, respect rigoureux envers la Constitution, résistance énergique à toute usurpation, jusqu'à l'époque où la Constitution aura légalement cessé d'exister, et alors retour à la légitimité. »

Ce prospectus est daté de Mulhouse et porte les signatures de MM. Sandoz et Cerzè-Lusignan.

MULHOUSE. — Les ouvriers des fabriques se plaignent de ce que la loi relative aux heures de travail n'est pas appliquée dans plusieurs établissements. Cet appel que nous faisons à la surveillance de l'autorité, si active dans d'autres circonstances, concerne également d'autres localités du département. On doit se rappeler que, dans leur dernière session, plusieurs conseils généraux ont émis le vœu que l'exécution de cette loi soit assurée, surtout en ce qui concerne le travail des enfants.

S. WEILL.
— Plusieurs maisons ont renvoyé la semaine dernière une partie de leurs ouvriers. L'une d'elles avait admis de nouveaux travailleurs à sept heures et les a renvoyés dans la même matinée à neuf heures.

Est-ce la conséquence de l'agitation produite par le manifeste élyséen ou la circulaire légitimiste ? ou bien, ces maisons seraient-elles parmi les cinquante dont le *Constitutionnel* disait naguère qu'elles feraient leurs établissements pour forcer l'assemblée nationale à réviser la Constitution ? Nous repoussons cette dernière supposition comme injurieuse et calomnieuse envers nos industriels. Ces messieurs ne sont certes pas très-rouges, mais, par contre, ils savent fort bien que, vouloir amener la révision par de tels moyens, c'est jouer gros jeu et que plus d'un pourrait s'en repentir dans la suite. C'est donc à leurs loyaux alliés, les légitimistes et les bonapartistes qu'ils doivent de voir les transactions se ralentir, les capitaux s'effrayer et le travail diminuer. Cette peur nous semble d'ailleurs exagérée. Que peuvent, contre l'ordre des choses établi les quelques chouans et une poignée de décebriseurs recrutés parmi la lie de ce qu'il y a de plus misérable ?

SCHEIT.

Intérieur.

Un certain nombre de détenus politiques, 80, dit-on, venant des maisons centrales de Beaulieu, Clairvaux, Fontevault, ont passé la nuit dernière à Orléans, escortés par un détachement de gendarmerie mobile, et dirigés sur Angers et Nantes, d'où ils doivent être transportés dans une prison préparée pour eux à Belle-Ile. On assure que d'autres condamnés doivent les suivre immédiatement.

LA CLOTURE de l'émission des actions de la compagnie LA FORTUNE aura lieu dans quelques jours. Le navire affrété pour son compte vient de quitter le port du Havre, emmenant les CINQUANTE TRAVAILLEURS qu'elle dirige sur les placers de la Californie. L'expédition conduite par M. THIBAUT fils aîné, est accompagnée d'un ingénieur habile, d'un aumônier et d'un médecin. M. THIBAUT père, devant passer par New-York pour y traiter de la concession de terrains qui seront exploités par la compagnie, précèdera l'expédition à Monterey. Les circonstances ne peuvent manquer de faire rechercher avec empressement le petit nombre d'actions qui restent à délivrer. Le 4^e numéro du journal *la Fortune*, qui contient tous les documents relatifs au départ, sera adressé avec la carte de la Californie donnée en prime, ainsi que les précédents numéros, à tous les souscripteurs de CINQUANTE FRANCS d'actions.

Toutes les demandes doivent être adressées franco, au siège de la compagnie, faubourg poissonnière, 62, et accompagnées d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Banque à Paris, à l'ordre de MM. THIBAUT et Compagnie.

Extérieur.

ALLEMAGNE. — L'entrée de M. Radowitz dans le cabinet prussien n'a rien changé à l'attitude prise par le gouvernement dans l'affaire de Hesse-Cassel. De nouvelles ins-

tructions du ministre des affaires étrangères maintiennent complètement celles qui avaient été adressées précédemment au ministre prussien à Cassel. L'électeur de son côté, persiste dans toutes ses prétentions, et par une nouvelle ordonnance du 28 septembre, il soumet aux jugements des conseils de guerre, non seulement toute résistance contre ses précédentes ordonnances des 4 et 7 septembre, mais il enjoint aussi de traiter comme révolte tout acte d'un fonctionnaire qui désobéirait aux ordres de l'autorité militaire.

Pour mettre ces menaces à exécution, la garnison de Cassel vient d'être renforcée de cinq bataillons; la prison du château de Fulde est préparée pour recevoir des prisonniers militaires, et comme si le nom de Haynau devait être mêlé à toutes les iniquités qui se commettent en Allemagne, c'est le frère de l'illustre visiteur de Londres, qui est chargé de l'exécution de toutes les mesures.

Indépendamment de ses troupes personnelles dont ses bien-aimés sujets ne feraient qu'une bouchée, l'électeur compte sur l'appui de l'assistance fédérale; mais dans la situation où sont les choses, et après ses solennelles déclarations, la Prusse ne pourrait permettre, sans se déshonorer, que l'Autriche, le Hanovre ou la Bavière interviennent dans les affaires de Hesse-Cassel, sans y intervenir elle-même.

Aussi lisons-nous dans une correspondance de Berlin, en date du 30 septembre, qu'un corps d'observation de 55,000 hommes va se concentrer autour de l'électorat, et qu'au premier mouvement que feraient les troupes fédérales pour entrer dans le pays, les troupes prussiennes y entreraient elles-mêmes.

Le dissentiment entre la Prusse et la diète de Francfort, loin de s'apaiser, menace donc chaque jour de s'envenimer davantage. Parmi les phénomènes étranges auxquels nous assistons depuis deux ans, le moins étrange ne serait pas de voir la Prusse poussée, par un intérêt de dynastie, à défendre les droits constitutionnels dont elle ferait aussi bon marché que l'électeur de Hesse, le jour où elle disposerait elle-même des destinées de ce pays.

E. ROBINET.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Nous résumons les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux belges et allemands.

Comme on l'avait dit, les Danois ont repris Tœmning, mais les Holsteinois l'ont repris de nouveau, en même temps continuait le bombardement de Friederichstadt, qui n'est plus qu'un monceau de ruines. La garnison et son commandant, le colonel Latour du Pin refuse de se rendre. Elle avait proposé de sortir avec armes et bagages. Les assiégeants ayant refusé, la garnison semble résolue à s'ensevelir sous les ruines de la ville. Les dernières nouvelles annonçaient que les munitions commençaient à lui manquer.

On n'est pas exactement renseigné sur les positions des centres des deux armées. Une forte canonnade, entendue derrière Friederichstadt faisait croire à une bataille générale.

Théodore PELLOQUET.

— On écrit de Berlin à l'Indépendance que la Prusse est décidée à s'opposer à l'exécution de toute résolution de la diète, qui ne serait pas acceptée par le gouvernement des duchés.

POSEN. — Le 8^e d'infanterie a reçu l'ordre d'appeler ses hommes de réserve et de se tenir prêt à passer la frontière de Bohême. Le même ordre a été donné à d'autres corps et il paraît qu'il s'agit de concentrer une armée considérable sur la frontière de Bohême.

Théod. PELLOQUET.

ITALIE. FLORENCE. — Nous lisons dans *l'Italia libera* : « Une lettre arrivée hier de Livourne nous annonce que le grand-duc de Toscane vient d'abdiquer en faveur de son fils, en instituant une régence autrichienne. Ce digne prince, ayant aboli le statut et remis en vigueur les lois despotiques, se dispose à se retirer de sa chère patrie d'Autriche. Nous attendons la confirmation de cette nouvelle pour en donner les détails à nos lecteurs. »

PIÉMONT. — On lit dans *l'Opinione* : La question de la confiscation des biens ecclésiastiques et de la suppression des ordres religieux soulevée au sein du conseil général d'Alexandrie, a été discutée par une commission spéciale, qui a conclu à la confiscation de tous les biens du clergé, à l'abolition des droits d'étole, à la fixation pour les membres du clergé, d'un traitement consenti et payé par l'Etat, à la réduction des archevêchés, des évêchés, des chapitres et des collégiales, enfin à la suppression de tous ces ordres religieux. Cette conclusion sera soumise à la délibération du

conseil demain ou après demain, et nous avons lieu de croire qu'elle sera favorablement accueillie.

VENISE. — Le gérant du *Lombardo-Veneto* a demandé à Radetzki l'autorisation de publier son journal. Pour toute réponse, les autorités autrichiennes ont fait arrêter M. Zanini, dont l'article sur l'université avait motivé la suspension du journal.

— Un entrepreneur vénitien, Biuszetto dit Fisolo, réclama à un colonel en garnison à Vérone les sommes qui lui étaient dues par le trésor autrichien. Le colonel, manquant d'argent, lui fait donner un à compte. M. Busetto mécontent, s'écrie : que le gouvernement provisoire de Venise payait au moins ses dettes en argent ou en papier et ne faisait pas languir les entrepreneurs qui avaient des ouvriers à payer. Le colonel appela quatre hommes et un coporal et fit aussitôt donner vingt-cinq coups de bâton à son créancier. Celui-ci est au lit en ce moment.

VARIÉTÉS.

De l'usure.

Les usuriers ne sont pas tous en Alsace, c'est ce qui nous engage à mettre sous les yeux de nos lecteurs les extraits suivants d'un excellent article de la *République du Peuple*, de Colmar :

La grêle, c'est le deuil dans nos maisons, les mères à genoux, les enfants à genoux et les cierges allumés... c'est triste ! Des blés couchés, des vignes ravagées, des denrées perdues, tout cela fait mal à voir, et rien que d'y songer, les larmes viennent aux yeux. Pourtant, si j'avais à choisir, s'il me fallait passer par l'une ou par l'autre, je prendrais tout de suite la grêle.

Parce que la grêle, c'est l'affaire d'une année ; si on ne s'en relève pas l'année d'après, ce sera pour l'autre. L'usure, au contraire, c'est l'affaire de toute une vie. Là, où elle passe, la terre se tourmente, les récoltes souffrent, la figure des gens devient sombre, les enfants ne jouent plus, le bonheur s'en va, les animaux s'en ressentent, et on dirait que l'air du temps n'est plus le même qu'ailleurs.

C'est la désolation pour tout ce qui a vie.

Quand l'usurier a mis la griffe sur le paysan, mauvais commencement. C'est un engrenage qui vous saisit par la manche et qui amène le bras et tout le corps avec. La récolte de la saison y passera, la terre ensuite, morceau par morceau, lopin par lopin, et après la terre, la maison, et après la maison, les chevaux, les vaches, les charrettes, le foin de réserve, le grain des gerbes, tout le train de culture et les gens avec. Ils se seront tués le corps et l'âme pour se tirer d'affaire ; ils auront travaillé de nuit, par tous les temps ; ils auront gagné des maladies. Ils mourront donc et de la peine du corps et du chagrin de l'âme ; ou bien, s'ils ne meurent pas tout de suite, ils traîneront peut-être leur misère sur les chemins, n'ayant nul abri contre le soleil que le noyer de la grande route ; n'ayant pour foyer domestique qu'un fossé avec l'herbe du talus pour table ; la pierre du cantonnier pour siège ; la poignée du bois mort pour entretenir le brasier, le sel et le pain de l'aumône pour nourriture.

Nous avons des villages entiers, des départements entiers qui ne sont plus les villages, les départements de ceux qui les habitent et les cultivent. Ils appartiennent, sol et logis, à l'usure. L'usurier peut dire, en voyant les blés, les arbres, les chaumières, les champs de tout un village : — Ceci est à moi ; ces choses m'appartiennent, et les hommes qui ont poussé là, m'appartiennent aussi, sinon par les liens du cœur, au moins par les gros intérêts et la peur de l'expropriation.

Que les choses restent dix années, pas davantage, dans l'état où elles sont, et les propriétaires-cultivateurs auront disparu. Les gros intérêts les auront mis sur les dents, l'usure les aura enterrés. Le sol appartiendra,

La famine, comme une louve,
Entre en plein jour dans la maison,
Dans les airs un orage couve ;
Un grand cri monte à l'horizon :
On n'arrête pas le murmure
Du peuple quand il dit : j'ai faim
Car c'est le cri de la nature,
Il faut du pain ! il faut du pain ! } Bis.

II.

La faim arrive du village,
Dans la ville par les faubourgs ;
Allez lui barrer le passage
Avec le bruit de vos tambours !
Malgré la poudre et la mitraille
Elle s'élançait à vol d'oiseau
Et sur la plus haute muraille
Elle plante son noir drapeau.
On n'arrête, etc.

III.

Que feront vos troupes réglées,
La faim donne à ses bataillons

Des armes en plein champ volées,
Aux prés, aux fermes, aux sillons :
Fourches, pelles, faux et faucilles,
Dans la ville, au glas du tocsin,
On voit jusqu'à des jeunes filles
Sous le fusil broyer leur sein.
On n'arrête, etc.

IV.

Arrêtez dans la populace,
Ceux qui portent fusils et faux
Faites dresser en pleine place
La charpente des échafauds.
Aux yeux des foules consternées,
Alors que le couteau glissant
Aura tranché leurs destinées,
Un cri s'élèvera du sang !!!
On n'arrête, etc.

V.

La terre n'est pas labourée,
Quand le blé devrait abondant,

Jaunir la zone tempérée,
Et du pôle au tropique ardent.
Déchirons le sein de la terre
Et pour ce combat tout d'amour,
Changeons les armes de la guerre
En des instruments de labour.
On n'arrête, etc.

VI.

Que nous font les querelles vaines
Des cabinets européens.
Faudra-t-il toujours pour ces haines,
Armer nos bras cyclopéens,
Du peuple océan qui se rue,
Craignez le flux et le reflux
Donnez la terre à la charrue,
Et le pain ne manquera plus.
On n'arrête, etc.

fonds et denrées, à l'usurier; le paysan redeviendra, d'un bout de la France à l'autre, locataire ou fermier; son champ ne sera plus sien, sa maison ne sera plus sienne; il travaillera pour le compte d'autrui.

Autrefois il tendait la main à la porte du couvent, bientôt ce sera à la porte de l'usurier.

Car l'usurier c'est le seigneur de ce temps-ci; il a ses vassaux comme les nobles d'avant 1789. Un prêteur à la petite semaine reçoit de la paysanne les premières cerises et les plus belles pêches; le braconnier, qui n'est pas en mesure de parer à une échéance lui fait cadeau d'une bourriche. C'est pour lui qu'on engraisse un chapon, une poularde fine. Avec cela on obtiendra peut-être un renouvellement; on se sauvera peut-être de la visite de l'huissier; on reculera peut-être l'expropriation.

Avec un piège, avec une trappe, on réussit de loin en loin à prendre un loup, un renard, un lapin; mais un usurier, c'est une autre affaire. De la bête à l'homme, la distance est grande; ce qui aboutit pour l'une, n'aboutit point pour l'autre. Un usurier rendrait des points à tous les renards de la chrétienté, et chaque fois qu'il voudra vous échapper, il vous échappera. Il a trente-six cordes à son arc, un nombre incroyable d'issues à son terrier. Rompez une de ces cordes, mettez du verre cassé à l'une de ces issues, ce sera peine perdue....

On a proposé une loi qui punit sévèrement le délit de l'usure.

Les usuriers le mériteraient bien. Mais l'usurier saura toujours se soustraire à l'action de la justice. Tout le monde sait combien les condamnations pour usure sont peu fréquentes. Il en sera de même après comme avant la loi. Les usuriers pris sur le fait, feront quelques mois de prison de plus et payeront une plus forte amende; ils seront plus rusés et plus exigeants en raison des risques qu'ils courent, et l'argent arrivera plus difficilement à l'agriculteur.

Pourquoi nos représentants se sont-ils occupés de la loi contre l'usure, au lieu de supprimer cette lèpre?

Sur cette question il y a différents avis. Les uns prétendent que nos élus n'entendent rien à la chose; d'autres croient qu'au lieu de supprimer radicalement l'usure, on préfère la laisser nous ronger pour ne pas priver de leurs ressources MM. les huissiers, avoués, avocats et autres improductifs; d'autres encore croient savoir que le gouvernement ne veut point perdre les droits d'inscription hypothécaire; d'autres enfin, (et ce sont peut-être les plus clairvoyants), pensent que c'était pour nous amuser.

Voulez-vous sauver le paysan? voulez-vous sauver ces millions d'hommes qui creusent le sol, qui font pousser le grain, qui fabriquent la viande, qui nous nourrissent tous tant que nous sommes? ne vous amusez point aux menus détails, ne cherchez point les mesures de répression, voyez les choses de plus haut et de plus loin; encore une fois, organisez le crédit, et le plus tôt possible; autrement vous compromettrez tout, vous perdrez tout, et le jour viendra où, effrayés de votre impuissance et de la gravité de la situation, vous ne saurez plus où donner de la tête.

Il n'y a qu'un moyen d'anéantir l'usure, c'est de lui faire concurrence, c'est d'ouvrir marché contre marché, d'offrir à deux ou à trois pour cent, par exemple, ce qu'elle vend dix, vingt, trente et plus. En un mot, donnez le crédit au cultivateur, et l'usure tombera. Pour

l'usurier, le crédit c'est la famine, rien de plus, rien de moins. De deux choses l'une, ou son capital dormira éternellement dans ses coffres, ou il en sortira à des intérêts honnêtes.

Mais on n'emploie pas ce moyen, parce que ceux qui pourraient l'appliquer n'en ont ni la volonté ni le courage. On ne veut pas déplaire à la finance, on ne veut pas déplaire au capital. Le crédit agricole, on le sait, est leur ennemi; avec lui, les profits de l'agiotage seront rognés, les marchands d'argent mettront un crêpe à leur chapeau. C'est précisément à cause de cela que l'on n'en veut pas. Le pays souffre, qu'importe? est-ce qu'il s'agit du pays dans cette affaire? il s'agit d'intérêts de boutique; *chacun pour soi, chacun chez soi*, et bientôt, peut-être, de la misère pour tout le monde.

SCHMITT.

BULLETIN COMMERCIAL.

EPINAL, 28 septembre 1850.

40 hect. froment vieux...	45	55	l'hectolitre.
158 — froment nouveau..	45	54	—
20 — Méteil.....	41	66	—
25 — Seigle.....	40	>>	—
41 — Sarrasin.....	5	64	—
67 — Avoine.....	4	98	—
Farine de froment.	26	50	les 100 kilo.
Pain blanc.....	>	26	le kilo.
id. bis.....	>	21	—

REMIREMONT, 6 octobre.

Prix courant des féculés.

Fécule sèche, 1 ^{re} marque.....	28	à >>	fr.
— 2 ^e —.....	26	à 09	fr.

Les pommes de terres arrachent, il y a généralement le tiers de gâtées qui sont amenées de suite aux féculiers, ce qui rend les fabricants plus traitables.

En outre, les contrées entre Lunéville et Rambervillers viennent cette année nous donner un nouvel aliment en amenant toutes leurs gâtées.

On ferait aujourd'hui à 2 fr. de moins par 400 kil. que la semaine dernière.

Nous ne pouvons signaler aucune vente importante, l'article est cependant offert.

Calicots, cotons.

Les quelques affaires qu'on a traitées au Havre dans les prix de 114 et 115 fr. le très-ordinaire louisiane, n'ont point relevé la faiblesse du cours. C'est que les offres venaient au devant de la demande, et que de nouveaux arrivages, en augmentant le stock, avaient fait classer plus sévèrement les quantités.

— Les filés sont encore en Alsace à 4 et 4,40.

— Les calicots sont redevenus calmes quoiqu'on les maintienne à Rouen à 48 c. et à Mulhouse à 46/47. Les acheteurs n'ayant pu vaincre la résistance des vendeurs, se sont retirés pour un instant du marché. Ils attendent maintenant qu'un mouvement s'opère au Havre, dans un sens quelconque. On mêle aussi la politique à tout cela, surtout quand on se trouve à bout de raisons dans la correspondance et la conversation.

RAON-L'ETAPE, 28 septembre.

4670 hect. Froment.....	44	50	l'hectolitre.
24 — Méteil.....	41	75	—
200 — Seigle.....	40	76	—
> — Orge.....	>	>	—
400 — Avoine.....	6	04	—
> — Haricots.....	>	>	—
61 — Pois.....	45	25	—
> — Lentilles.....	>	>	—
20 — Pommes de terre..	4	50	—
Pain blanc.....	>	25	le kilogramme.
id. bis.....	>	20	—
Beuf.....	>	80	—
Vache.....	>	70	—
Veau.....	>	70	—
Mouton.....	>	80	—
Cochon.....	>	90	—
Foin.....	4	80	le quintal métrique.
Paille.....	2	80	—

METZ, 5 octobre.

494 hect. Froment.....	12	67	l'hectolitre.
25 — Avoine.....	6	74	—

COLMAR, 5 octobre.

Froment. } 1 ^{re} qualité.....	17	05	l'hectolitre.
} 2 ^e —.....	15	47	—
} 3 ^e —.....	14	80	—
Méteil.....	11	68	—
Seigle.....	10	56	—
Orge.....	8	82	—
Pommes de terre...	5	25	—
PAIS. } bis blanc.....	>	12	—
Les cinq hectog. } bis dit de ménage..	>	07 1/2	—
} boeuf.....	>	50	—
} vache.....	>	40	—
VIANDE. } veau.....	>	40	—
Les cin. hectog. } mouton.....	>	45	—
} lard.....	>	40	—
} porc.....	>	45	—

THANN, 29 septembre.

Froment.....	17	15	l'hectolitre.
Méteil.....	14	75	—
Seigle.....	12	>>	—
Pommes de terre..	2	90	—

Une nouvelle baisse, plus considérable que la précédente, a signalé notre marché, quoique les arrivages eussent été beaucoup moins importants.

Quant au prix des pommes de terre, il a varié de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 50 c. l'hectolitre; c'est une baisse de 50 c. à 1 fr. 60 c.

MULHOUSE, 1^{er} octobre.

Froment 1 ^{re} qualité..	47	24	l'hectolitre.
— 2 ^e —.....	15	54	—
— 3 ^e —.....	14	08	—
Méteil.....	40	46	—
Seigle.....	9	78	—
Orge.....	>	>	—
Avoine.....	6	29	—
Sarrasin.....	>	>	—
Blé de Turquie.....	>	>	—
Pommes de terre...	5	60	—
Pois.....	>	>	—
Yvesce.....	7	25	—
Lentilles.....	41	50	—
Haricots.....	>	>	—
Farine 1 ^{re} qualité..	55	>	les 100 kilog.
— 2 ^e —.....	51	>	—
— 3 ^e —.....	28	>	—
Pain mi-blanc.....	>	26	le kilogramme.
— bis.....	>	19	—
Beuf.....	1	>	—
Veau.....	1	>	—
Mouton.....	1	>	—
Porc.....	>	90	—
Menu détail.....	>	70	—

La féculé se cote ici de 31 à 35 fr.

NANCY, 5 octobre.

Marché aux bestiaux.

Bœufs, de 52 à 55 fr. les 50 kil.
Veaux, vivants, de 50 à 55 fr., id.
Moutons, de 50 à 57 fr. 50 id.
Pores, de 52 à 56 fr. les 50 kil.

LILLE, 29 septembre

Cours des huiles.

	Huiles.	
Colza.....	82	00 à 00 00
Olllette rousse.....	82	00 à 00 00
Cameline.....	00	00 à 00 00
Lin.....	00	00 à 00 00
Chanvre.....	00	00 à 00 00
Huile ép. p. quinquet.	00	00 à 00 00

PARIS, bourse du 4 octobre.

Marchandises.

Huile de colza disponible.	97	50 à 98	>
Courant du mois.....	97		
Epurée.....	105	50 à 106	>
ESPRIT. — Disponible et courant du mois	65	>	
SAVONS. — Disponible belle qualité.	92	>	Ordre de livraison, 95 fr.

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

DIRECTEUR-GÉRANT
M. FLEURY,
A PARIS.

LA TOISON D'OR.

REPRÉSENTANTS
A San-Francisco,
MM. MULLOT, TALLOT
ET C^{ie}.

Compagnie pour l'exploitation des Mines d'Or de la Californie, l'exportation et l'importation des marchandises.

ACTIONS DE 5 FRANCS AU PORTEUR,

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, RUE RICHER, 42, A PARIS.

Comité de surveillance : MM. BENOIT-BERTON, négociant à Reims; Th. POUCHET, manufacturier à Bolbec; VILLETTE et COURRIER, négociants à Lille; VIEUX, négociant à Châlons-sur-Marne; MAROLLE, constructeur de navires à Châlons; ACLOQUE DAVELUY, négociant à Amiens.

Dès aujourd'hui la Compagnie la *Toison d'Or*, peut donner à ses actionnaires les résultats de quelques unes de ses opérations. Un steam-boat et un bateau dragueur, sortant des chantiers de Châlons-sur-Saône, ont été acquis par la Compagnie et sont arrivés le 15 courant à Paris. Remonter les eaux du Sacramento et des rivières adjacentes, transporter les travailleurs aux placers, exploiter les sables aurifères, telle sera leur destination. L'affluence des marchandises dans ses magasins de Paris et du Havre démontre suffisamment que l'idée d'exportation commerciale dont elle a été la première à prendre l'initiative a été favorablement accueillie par l'industrie et le commerce français. — Le départ des travailleurs, et l'expédition des marchandises auront lieu prochainement. — Un avis ultérieur fixera la date du départ. — L'administration de la *Toison d'Or* s'empresse de porter cet avis à la connaissance des fabricants et négociants, afin que ceux d'entr'eux qui désirent faire connaître leurs produits ou leurs marchandises sur les placers de la Californie, les lui remettent sans retard en échange d'actions, pour qu'elle puisse les faire tenir à ses représentants MM. MULLOT et TALLOT à San-Francisco. — Pour les échantillons et marchandises à expédier, s'adresser tous les jours de 8 à 10 heures du matin, au comptoir commercial de la *Toison d'Or*, rue Richer, 42.

— La liste des travailleurs sera close le 31 août.

Tout actionnaire de 5 actions aura droit au journal mensuel de la Compagnie; tout actionnaire direct de 100 actions aura droit à un abonnement d'un an au *Siccle*, au *Constitutionnel* ou à tout autre journal de même prix, celui de 60 actions à un abonnement de six mois, et celui de 40 actions à un abonnement de trois mois.

A toute demande d'actions doit être annexé un mandat sur la poste ou sur une maison de banque de Paris, à l'ordre de **M. Fleury**, directeur-gérant, 42, rue Richer, à Paris.

A LOUER,

POUR CAUSE DE FINITION D'UN BAIL DE NEUF ANNÉES,
UNE

MAISON D'AUBERGE

Avec ses aisances et dépendances,
Ecuries, jardin, verger, etc.,

Située à Saint-Maurice, près du Thillot, lieu dit à la Poste-aux-Chevaux,

A louer présentement pour entrer en jouissance au 25 avril 1851. Pendant 3, 6 ou 9 années on louera aussi avec la maison ou séparément s'il y a convenance, TROIS PIÈCES DE PRÉ de bonne qualité, environ 50 ares de CHAMP, tout à proximité de la maison, ainsi que la jouissance de TERRES COMMUNALES qui sont en assez grande quantité.

Ces immeubles appartiennent aux enfants mineurs de Victor BLAISE, décédé à son vivant maître de la Poste-aux-Chevaux de Saint-Maurice; pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser au tuteur des mineurs dudit sieur Maurice BLAISE, propriétaire à Farelle, ou au sieur VALROFF, subrogé-tuteur, maître de poste, habitant actuellement la maison.

Pour le 20 octobre 1850.

BOURSE DU 5 OCTOBRE 1850.

5 p. 0/0 comptant....	56	50
5 p. 0/0 comptant....	91	55

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.